

Décret

Générale

colonial

Décret n° 01/12/1937 portant ouverture de crédits supplémentaires au budget spécial des grands travaux sur fonds d'emprunt, exercice 1937.

n° 01/12/1937

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 décembre 1937

Numéro JO
n° 493 du 31/12/1937

Date du numéro
31 décembre 1937

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 6 mai 1937 portant approbation du budget spécial des grands travaux sur fonds d'emprunt de la Côte française des Somalis (exercice 1937),

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé l'arrêté n° 917 pris en Conseil d'administration, à la date du 15 septembre 1937, par le gouverneur de la Côte française des Somalis et portant ouverture de crédits supplémentaires au budget spécial des grands travaux sur fonds d'emprunt, exercice 1937, annexe au budget local de la colonie. Art. 2. — Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

ALBERT LEBRUN. Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, Marius MOUTET.**